



LE POULET FERMIER ÉLEVÉ EN LIBERTÉ LABEL ROUGE LE POULET FERMIER ÉLEVÉ EN PLEIN AIR LABEL ROUGE LE POULET BIOLOGIQUE



Éclairage naturel

Parcours extérieur

Souches à croissance lente

Faible densité d'élevage















LE POULET FERMIER ÉLEVÉ EN LIBERTÉ LABEL ROUGE LE POULET FERMIER ÉLEVÉ EN PLEIN AIR LABEL ROUGE



Origine des animaux

> Souches à croissance lente.

Logement

- > Groupes de 1 100 poulets maximum.
- > Au maximum 11 poulets/m² (20/m² dans des bâtiments mobiles ouverts la nuit).
- > Litière sèche et non croûteuse.
- > Absence de vapeur d'ammoniac.
- > Eclairage naturel.

Accès au plein air

> Au plus tard à l'âge de 6 semaines, avant 9 heures et jusqu'au crépuscule.

Parcours

- > Recouvert en majeure partie de végétation, avec des arbres pour les poulets fermiers élevés en plein air.
- > Parcours illimité avec des arbres attenant au bâtiment pour les poulets fermiers élevés en liberté.
- > 2 m² par poulet élevé en plein air et 4 m² par poulet élevé en liberté.
- > Rotation des parcours avec un repos minimum de 8 semaines.

Alimentation

- > Sujets de moins de 28 jours : 50 % de céréales.
- > Sujets de plus de 28 jours : 75 % de céréales.
- > Absence de farine et de graisse animale.
- > Antibiotiques interdits en tant qu'accélérateurs de croissance ou économiseurs d'aliments.

Prophylaxie et soins

- > Utilisation d'oreillères ("lunettes") interdite.
- > Débécquage et désonglage interdits.
- > Castration des poulets en vue d'obtenir des chapons autorisée.

Transport vers abattoir

- > 60 kg/m² dans des cages.
- > 150 km au maximum ou pas plus de 3 heures.
- > Arrêts à l'ombre.

Abattage

- > À 81 jours au moins.
- > Lumière tamisée.
- > La saignée doit être contrôlée.

Agriculture Biologique



LE POULET BIOLOGIQUE

Origine des animaux

- > Élevage bio, sauf dérogation exceptionnelle.
- > Races autochtones de préférence.

Loaement

- > Salle de 200 m² maximum par lot de volailles et
- 21 kg/m² maximum (30 kg/m² si les installations sont mobi-
- > Installations fixes: 10 poulets/m².
- > Installations mobiles (150 m² maximum ouvertes la nuit): 16 poulets/m².
- > L'isolation, le chauffage et la ventilation de bâtiment garantissent une circulation de l'air, un niveau de poussière. une température, une humidité relative de l'air et une concentration de gaz non nuisibles pour les animaux.
- > Aération et éclairage naturels abondants.
- > Un tiers au moins de la surface en dur et non constituée de caillebotis ou grilles.
- > Surface couverte de litière telle que paille, copeaux de bois, sable ou tourbe.

Accès au plein air

> Libre accès à un parcours extérieur, durant la majeure partie du jour et pendant au moins la moitié de leur vie.

Parcours

- > Installations fixes: 4 m² de surface disponible en rotation par poulet.
- > Installations mobiles: 2.5 m² de surface disponible en rotation par poulet.
- > Protections suffisantes contre la pluie, le vent, le soleil et les températures extrêmes.
- > Parcours recouverts principalement de végétation non piétinée excessivement, ni surexploitée; présence d'équipements de protection; accès à des abreuvoirs et mangeoires en nombre suffisant.
- > Rotation des parcours avec un repos minimum de 8 semaines.



- > Aliments issus de l'agriculture biologique.
- > Farines animales interdites, seuls certains aliments d'origine animale à base de poisson ou de produits laitiers sont autorisés.
- > Grâce au parcours, ajouts de fourrage grossier, frais ou sec à la ration journalière.

Prophylaxie et soins

- > Prévention et traitements homéopathiques.
- > Antibiotiques et traitements allopathiques interdits.
- > Vaccins tolérés avec avis de l'organisme certificateur.
- > Utilisation interdite de substances destinées à stimuler la croissance ou la production (y compris les antibiotiques, les coccidiostatiques et autres auxiliaires artificiels).
- > Utilisation interdite d'hormones ou autres substances analogues.
- > Castration des poulets en vue d'obtenir des chapons autorisée.

Transport vers abattoir

> Utilisation interdite de calmants allopathiques avant et durant le trajet.

Abattage

- > À 81 jours au moins.
- > Au moment de l'abattage et lors de la phase y conduisant, les animaux doivent être traités de manière à réduire le stress au minimum.

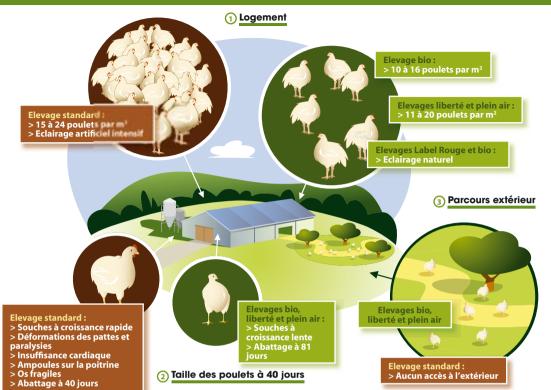


L'élevage standard des poulets de chair

Environ 850 millions de poulets de chair sont élevés chaque année en France. Plus de 90 % sont élevés intensivement, dans des hangars sans fenêtre, qui peuvent contenir de 10 000 à 100 000 volailles. Ils subissent des périodes d'éclairage artificiel quasi constantes avec très peu de périodes d'obscurité. On compte 15 à 24 poulets ① par m². Les poulets sont abattus à environ 40 jours, c'est-à-dire deux fois plus vite que les poulets Label Rouge ou bio ②. Les animaux n'ont jamais accès à un parcours extérieur ③. La litière devient vite exécrable et dégage une forte odeur d'ammoniac.

Problèmes de bien-être

Dans les élevages intensifs, on utilise des souches de poulets à croissance rapide. Le corps des poulets se développe rapidement, mais le coeur, les poumons et les pattes ne connaissent pas la même évolution. De ce fait, des millions de poulets souffrent de douloureuses déformations des pattes ou de paralysies ②. Beaucoup de poulets souffrent également d'insuffisance cardiaque. Du fait des densités d'élevage excessives, la mortalité est plus importante, les animaux souffrent d'ampoules sur la poitrine, de dermites, leurs os sont plus fragiles et donc les problèmes aux pattes sont plus nombreux. En outre, les poulets rencontrent des difficultés pour dormir car ils sont constamment dérangés par leurs congénères.



Principaux points positifs

- > Dans les élevages Label Rouge et Bio, pour garantir le bien-être des animaux, ne sont utilisées que des souches de poulets à croissance lente, la densité d'élevage par m² dans les bâtiments est bien moindre que dans les élevages intensifs, l'éclairage est naturel, les animaux ont accès à un parcours extérieur.
- > La durée de transport est limitée.

Principaux points à améliorer

- > En bio, la durée de transport devrait être limitée et les conditions de transport plus détaillées.
- > En bio et Label Rouge, il faudrait préciser que les deux carotides doivent être tranchées et le courant pour étourdir les volailles devrait être d'au moins 120 mA.
- > En bio et Label Rouge, la castration des poulets en vue d'obtenir des chapons devrait être interdite.



- > Poulets biologiques
- > Poulets fermiers élevés en liberté ou en plein air Label Rouge

La PMAF conseille de refuser d'acheter des poulets chapons même s'ils bénéficient du Label Rouge ou bio, car la castration est effectuée sans anesthésie.